

DÉCLARATION D'ENSEMBLE DES REVENUS DE L'ANNÉE 20XX DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

Numéro de Sécurité sociale

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Adresse

Complément

Ville	Code postal
-------	-------------

Courriel

Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.

Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.

Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration, après fermeture de la télécorrection sur impot.gouv.fr

Autres

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A Revenus aux régimes micro					
Micro-BA			RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042		
A1	Recettes avant abattement (revenus imposables)		5XB/5YB		
A2	Revenus forfaitaires des coupes de bois		5HD/5ID		
A3	Plus-values à court terme		5HW/5IW		
A4	Moins-values à court terme		5XO/5YO		
A5	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement		MSG/S/MSGT		
A6	Dotation jeunes agriculteurs		MSGU/MSGV		
Micro-BIC (professionnels)					
A7	Recettes vente de marchandises et assimilées avant abattement		5KO/5LO		
A8	Recettes de prestations de services et locations meublées avant abattement		5KP/5LP		
A9	Plus-values à court terme		5KX/5LX		
A10	Moins-values à court terme		5KJ/5LJ		
Micro-BIC (non-professionnels)					
A11	Recettes ventes de marchandises et assimilées avant abattement		5NO/5OO		
A12	Recettes prestations de services avant abattement		5NP/5OP		
A13	Plus-values à court terme		5NX/5OX		
A14	Moins-values à court terme		5IU/5RZ		
Micro-BNC (professionnels)					
A15	Recettes avant abattement (revenus imposables)		5HQ/5IQ		
A16	Plus-values à court terme		5HV/5IV		
A17	Moins-values à court terme		5KZ/5LZ		
Micro-BNC (non-professionnels)					
A18	Recettes avant abattement (revenus imposables)		5KU/5LU		
A19	Plus-values à court terme		5KY/5LY		
A20	Moins-values à court terme		5JU/5LD		
B Autres revenus					
Revenus des membres de la famille associés non exploitants dans une société soumise à l'IR (revenus article 9 de la LFSS pour 2014 : pour leur montant excédant 10 % du capital social)					
B1	Régime réel : BA, BIC, BNC		MSFY/MSFZ		
B2	Régime micro : BA uniquement		MSGM/MSGN		
Associés de sociétés soumises à l'IS					
B3	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le chef d'exploitation		MSJU/MSJV		
B4	Dividendes et intérêts excédant 10 % du capital social perçus par le conjoint et les enfants mineurs		MSJY/MSJZ		
Associés gérant article 62 du CGI					
B5	Revenus		1GB/1HB		
B6	Frais réels afférents à l'article 62 du CGI		MSJS/MSJT		
Agents généraux d'assurance (AGA)					
B7	Revenus		1GG/1HG		
B8	Frais réels afférents aux AGA		MSJW/MSJX		

Revenus complémentaires				
B9	Rémunération élus MSA ou chambre d'agriculture		MSGO/MSGP	
B10	Salaires perçus par les associés de Sociétés d'exercice libéral (SEL)		MSKW/MSKX	
B11	Revenus de la location de terre à une entreprise agricole		MSGQ/ MSGR	
B12	Plus-values à court terme exonérées (article 151 septies A du CGI)		MSFU/MSFV	
B13	Cotisations sociales obligatoires à déduire (comptabilité de trésorerie) pour les adhérents déclarant des bénéfices non commerciaux		DSDA/DSDB	
Locations meublées - non professionnelles				
B14	Micro-BIC			
B14.1	Locations meublées (cas général)			5NW/5OW
B14.2	Locations de chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés			5NJ/5OJ
B14.3	Locations de meublés de tourisme classés situés en zone B2 ou C (si chiffre d'affaires < 15.000 €)			5QT/5RT
B15	BIC réels			
B15.1	Bénéfice locations meublées			5NM/5OM
B15.2	Déficit locations meublées			5WE/5XE
C Indemnités journalières et allocation de remplacement				
C1	Indemnités journalières perçues			MSKU/MSKV
C2	Dont indemnités journalières perçues si vous relevez du régime micro-BIC			MSKS/MSKT
C3	Allocation journalière du proche aidant (AJPA)			DSAG/DSBG
D Cotisations				
D1	Cotisations de retraite complémentaire facultatives			MSKP/MSLP
D2	Cotisations obligatoires aux régimes des non-salariés non agricoles			MSKQ/MSLQ
D3	Vous avez effectué des rachats de cotisations	Oui	Non	MSKR/MSLR
E	Sommes exonérées de cotisations sociales et soumises à CSG/CRDS			MSFW/MSFX
F	Sommes déclarées et à ne pas soumettre à cotisations sociales			MSOM/MSON
G Revenus étrangers				
G1	Vous avez des revenus à l'étranger	Oui	Non	DSRE/DSRF
G2	Revenus étrangers imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS bénéfice			DSLA/DSLB
G3	Revenus étrangers imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS déficit			DSMA/DSMB
G4	Revenus étrangers non imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS bénéfice			DSNA/DSNB
G5	Revenus étrangers non imposables soumis à cotisations sociales et exonérés de CSG/CRDS déficit			DSOA/DSOB
H	Vous bénéficiez d'une complémentaire santé solidaire		Oui	Non
				MSKM/MSLM

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

Fait à

le

Signature